

**CONFÉRENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE ET L'IMPACT DES  
DÉCISIONS DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME  
ET DES PEUPLES**

**LE COMMUNIQUÉ DE DAR ES-SALAAM**

**3 NOVEMBRE 2021**

**DAR ES-SALAAM, TANZANIE**

Adopté par les délégués à la Conférence internationale sur la mise en œuvre et l'impact des décisions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples : Défis et perspectives, tenue du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, à Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie)

## ***Organisation et objectifs***

1. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour) a organisé une **Conférence internationale sur la mise en œuvre et l'impact des décisions de la Cour : Défis et perspectives** du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2021, à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). La Conférence s'est déroulée sous un format hybride, certains délégués y participant en ligne, tandis que la majorité d'entre eux y ont assisté en présentiel.
2. L'objectif principal de la Conférence était d'analyser la manière dont les décisions de la Cour sont reçues et mises en œuvre au niveau national à travers le continent africain, en particulier leur impact sur les systèmes judiciaires nationaux.
3. Plus de 200 délégués ont participé à la conférence, représentant 44 États membres de l'Union africaine, des organes de l'Union africaine, des juridictions régionales et sous-régionales des droits de l'homme, des pouvoirs judiciaires et législatifs nationaux, des institutions nationales des droits de l'homme, des associations et conseils des barreaux, du monde universitaire des médias et de la société civile.
4. Les travaux de la Conférence se sont déroulés en arabe, anglais, français et portugais et ont fait l'objet d'une interprétation simultanée afin de faciliter la communication et la participation active au cours des discussions.

## ***Cérémonie d'ouverture***

5. La Conférence a été officiellement ouverte par l'Honorable Haroun Ali Suleiman, Ministre d'État, membre du Cabinet du Président, chargé des affaires constitutionnelles, juridiques, de l'Establishment et de la Bonne gouvernance, représentant Son Excellence Hussein Mwinyi, Président du Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar. Dans son allocution d'ouverture, M. Suleiman a souligné que la Cour africaine est une cour qui appartient aux Africains et qu'il est du devoir des Africains d'en assurer le succès et de se

